



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 24 FÉVRIER 2022 À 18h00 À LA SALLE DES FÊTES DE PÉLUSSIN

COMPTE-RENDU

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL, Mme Brigitte BARBIER (<i>Pouvoir de M. Yannick JARDIN et de M. Jean-Baptiste PERRET</i>) -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE (<i>Pouvoir de Mme Marcelle CHARBONNIER</i>) -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX, Mme Agnès VORON (<i>Pouvoir de M. Jean-François CHANAL</i>), M. Stéphane TARIN (<i>Pouvoir de Mme Corinne ALLIOD KOERTGE</i>) -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS, M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER (<i>Pouvoir de M. Jacques GERY</i>) -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSSET -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL, Mme Martine MAZOYER -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Yannick JARDIN (<i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i>), M. Jean-Baptiste PERRET (<i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i>) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD, M. Philippe BAUP -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	Mme Marcelle CHARBONNIER (<i>Pouvoir à M. Laurent CHAIZE</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL (<i>Pouvoir à Mme Agnès VORON</i>), Mme Corinne ALLIOD KOERTGE (<i>Pouvoir à M. Stéphane TARIN</i>) -
SAINT-APPOLINARD :	M. Jacques GERY (<i>Pouvoir à Mme Annick FLACHER</i>).

DÉLÉGUÉS ABSENTS

CHAVANAY :	Mme Anne-Marie BORGEAIS -
PÉLUSSIN :	Mme Martine JAROUSSE, Véronique LARDY-SALEL.

M. Jacques BERLIOZ, M. Michel DEVRIEUX et M. Serge RAULT n'ont pas pris part au débat, ni au vote de la délibération N°22_02_04_SPL

DÉLIBÉRATION N°22-02-01 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE POUR 2022

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, acte le débat d'orientation budgétaire.

DÉLIBÉRATION N°22-02-02 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la délibération.

DÉLIBÉRATION N°22-02-03 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RENOUVELLEMENT ADHÉSION À GÉOLOIRE42

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la délibération.

DÉLIBÉRATION N°22-02-04 : SPL - AUTORISATIONS DONNÉES AUX REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN DE SE PORTER CANDIDAT AUX FONCTIONS DE PRÉSIDENT ET DE VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA SPL

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la délibération.

DÉLIBÉRATION N°22-02-05 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - AVIS SUR LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLU DE VÉRANNE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la délibération.

DÉLIBÉRATION N°22-02-06 : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - ÉLECTION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT AU SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHÔNE SUITE À UNE DÉMISSION

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, élit M. Serge RAULT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.

Le Président,


Serge RAULT
(Loire)

The image shows a blue circular official stamp of the 'Communauté de Communes du Pilat Rhodanien (Loire)'. The stamp features a central emblem with a figure and a sun. Below the stamp, the name 'Serge RAULT' is printed, and the word '(Loire)' is written in smaller text. A large, stylized signature in blue ink is written over the stamp and extends to the right.